

Regards croisés : Thème 1 : Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ?

Chapitre 1 : Les fondements de la protection sociale

En France, en 2018, selon le Ministère de la santé et des solidarités, 787 milliards d'euros ont été dépensés pour la protection sociale publique, soit environ 11 750 euros par habitant. La **protection sociale** est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux (vieillesse, accident, maladie, emploi, maternité). Elle a progressivement émergé à partir de la fin du 19^e siècle dans les pays développés et notamment en France, où elle est particulièrement développée.

Pourquoi une protection sociale est-elle mise en place dans les sociétés contemporaines ?

1. Il existe plusieurs risques sociaux qui peuvent toucher tous les citoyens

1.1. Il existe quatre principaux risques sociaux

Au cours de leur vie, les individus sont exposés à certains risques : des événements négatifs pouvant survenir à tout moment. Certains d'entre eux sont considérés comme des **risques sociaux** : des événements pouvant survenir à tout moment qui rendent les individus qui en sont victimes incapables de vivre décemment par leur seul travail.

La plupart des sociétés développées reconnaissent les risques sociaux suivants :

- **Maladie** : la survenance de maladies qui empêchent de travailler.
- **Accident** : la survenance d'accidents du travail.
- **Perte d'emploi** : la mise au chômage non souhaitée par le travailleur.
- **Vieillesse** : la perte de capacités physiques et mentales liée à l'âge entraînant une incapacité de travailler.

Certains pays reconnaissent d'autres risques sociaux. Ainsi, en France, la **maternité** est également considérée comme un risque social : la naissance d'un enfant entraîne de nouvelles dépenses (éducation, études, habillement, nourriture, etc.) qui appauvrissent les parents.

1.2. Tous les citoyens sont exposés aux risques sociaux, mais à des degrés différents

Si tous les citoyens sont exposés aux différents risques sociaux, tous n'ont pas la même chance d'être touchés par ces aléas. Certains d'entre eux risquent davantage d'être affectés que d'autres. Cela s'explique notamment par les facteurs suivants :

- **Perception du risque** : tous les citoyens ne perçoivent pas un risque de la même manière. Soumis à un même risque, certains l'ignorent totalement quand d'autres le connaissent. Par exemple, un livreur peut ne pas être au courant que son métier peut lui causer des problèmes physiques quand un autre le sait, et fait donc davantage attention lorsqu'il porte des charges lourdes.
- **Aversion au risque** : tous les citoyens n'ont pas la même crainte du risque. Face à un même risque, certains sont plus méfiants ou prévoyants que d'autres, qui préfèrent prendre ce risque. Par exemple, un vendeur peut avoir moins peur d'avoir la Covid-19 qu'un autre. Cela l'amène à ne pas mettre de masque pendant son travail.
- **Conduites à risque** : tous les citoyens n'adoptent pas les mêmes comportements. Certains ont des comportements, pratiques plus risqués que d'autres. Par exemple, un couvreur a davantage de chances d'avoir un grave accident du travail (tomber du toit) qu'un professeur.

L'exposition et l'attitude face au risque des individus dépendent également des groupes sociaux ainsi que de la société dans lesquels ils vivent. Ainsi, les cyclistes risquent davantage de se blesser gravement que les chanteurs. Les français risquent moins d'être atteints d'un cancer du poumon que les chinois (ces derniers fumant davantage).

2. Les individus et la société ont intérêt à partager les risques sociaux en mettant en place plusieurs principes

2.1. Le partage des risques sociaux a des intérêts pour les citoyens comme pour la société

La protection sociale consiste en la prévoyance des risques sociaux, c'est-à-dire en la mise en place de dispositifs qui permettent aux individus de ne pas voir leurs conditions de vie se dégrader s'ils sont affectés par un des risques sociaux (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).

Elle a des intérêts pour eux sur plusieurs plans :

- **Bien-être**. Certains comportements qui contribuent au bien-être augmentent la probabilité qu'un risque social se réalise (pratiquer le tennis favorise le bien-être mais favorise les risques de blessures empêchant de travailler, acheter un logement à crédit favorise le bien-être mais entraîne un risque de surendettement en cas de perte d'emploi). La protection sociale permet aux individus d'avoir certains comportements risqués mais bénéfiques à leur bien-être sans

craindre de voir leurs conditions de vie énormément dégradées en cas de réalisation d'un risque social.

- **Incitation à l'innovation.** Innover implique souvent de prendre un risque (par exemple, quitter son emploi et/ou s'endetter pour créer une entreprise). L'existence d'une protection sociale permet aux individus de prendre les risques nécessaires pour innover sans craindre de voir leurs conditions de vie dégradées en cas de réalisation d'un risque social.

Une société ayant un système de protection sociale couvrant l'ensemble de ses citoyens aura donc tendance à avoir un niveau de bien-être plus important et à être plus innovante. Une large protection sociale présente donc des intérêts sociaux majeurs.

La protection sociale est cependant remise en cause par certains économistes, qui pensent qu'elle crée un **aléa moral** : une situation dans laquelle, après s'être engagé dans une relation contractuelle durable, un agent économique modifie son comportement. Selon eux, les citoyens se sachant protégés, ils seraient incités à adopter des comportements irresponsables, dangereux pour eux comme leurs concitoyens. Par exemple, ils pourraient fumer, conduire dangereusement, pratiquer des sports extrêmes ou sans protection, ne pas travailler sérieusement sachant que si leur arrive un accident ou s'ils tombent malades ou s'ils perdent leur emploi, ils ne verront pas pour autant leurs conditions de vie se dégrader fortement.

2.2. Les risques sociaux ont intérêt à être gérés collectivement avec plusieurs principes

Les citoyens peuvent anticiper les risques sociaux individuellement. Pour cela, ils utilisent les principes suivants :

- **Prévention** : tous les dispositifs qui permettent d'éviter qu'un risque social ne se réalise ou, s'il se réalise, qu'il ne se traduise par une dégradation importante du niveau de vie. Par exemple, les citoyens peuvent éviter comportements à risque (tabagisme, alcoolisme, mal nutrition, etc.), constituer une épargne de précaution pour financer des dépenses imprévues.
- **Diversification** : tous les moyens qui permettent d'avoir différentes sources de revenus. La diversification permet à un citoyen d'éviter de perdre subitement tous ses revenus. En effet, si un citoyen n'a qu'une seule source de revenus (son salaire par exemple) et qu'il la perd (il perd l'emploi qui lui donne son revenu), il se retrouve alors sans revenu. Au contraire, s'il a plusieurs sources de revenus, alors la perte d'une de ces sources ne le privera pas de tous ses revenus. Ainsi, le motif de diversification des risques peut motiver certains citoyens à avoir deux emplois à mi-temps plutôt qu'un seul à plein-temps (pour avoir deux sources de salaire),

à louer des logements (pour toucher des loyers), à posséder des actions (qui procurent des revenus appelés dividendes), etc.

Il est également possible d'anticiper les risques sociaux collectivement, au niveau de la société dans son ensemble. C'est ce que permet la **protection sociale**, qui se fonde sur le principe de **mutualisation**.

La **mutualisation** consiste en un prélèvement de ressources financières sur tous les membres de la collectivité afin qu'elles soient mises en commun pour être ensuite reversées à ceux qui sont touchés par un risque social. Par exemple, la Sécurité sociale met en commun des ressources qu'elle obtient en prélevant des cotisations sociales sur le salaire de tous les travailleurs. Ces ressources sont ensuite reversées à tous les citoyens qui sont affectés par un risque social. Ainsi, les pensions de retraite sont versées à ceux qui sont touchés par la vieillesse, les allocations chômage à ceux qui ont perdu leur emploi, les allocations familiales aux parents d'enfants, les remboursements de soins à ceux qui sont malades ou victimes d'un accident.

La protection sociale a un intérêt pour tous les citoyens dans la mesure où chacun d'entre eux est alors moins dépendant des pratiques individuelles de gestion du risque que sont la prévention et la diversification.

La mise en place d'une protection sociale (forcément collective) ne fait cependant pas disparaître ces motifs individuels de gestion du risque. Les risques sociaux sont donc toujours gérés à partir de trois principes : la **prévention**, la **diversification**, la **mutualisation**.